

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/03/2018

Dossier complet le :

19/03/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0098

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire avec 95 places de stationnement, situé lieu dit "La Tour" sur la commune de Digne-les-Bains.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARECCHIA Bruno - Responsable immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 0 4 9 0 1

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a-Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking de 95 places dans le cadre du projet de construction d'un magasin LIDL

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un bâtiment à usage de surface commerciale alimentaire à l enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 344 m² et avec une surface de vente de 1 422 m².

Réalisation d'une aire de stationnement de 95 places.

Plantation de 93 arbres et réalisation de 5 041 m² d'espaces verts représentant 35% de la surface du terrain (aucun aménagement n'est prévu dans les espaces boisés classés)

4.2 Objectifs du projet

- Construction d'un magasin LIDL moderne, en phase avec les attentes des consommateurs.
- Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales (RT 2012, toiture avec panneaux photovoltaïques...)
- Gestion des eaux pluviales : réalisation d'un bassin de rétention, traitement qualitatif des eaux pluviales, dévoiement de l'ouvrage prévu dans le rapport du SMAB avec réalisation d'un ouvrage en partie enterré et en partie à ciel ouvert qui contournera le bâtiment.
- Création d'une aire de stationnement de 95 places dont 89 places perméables (pavés drainants et evergreen).
- Aménagements paysagers : Plantation de 93 arbres de mêmes essences ou similaires à celles présentes sur le terrain et aménagement de 5041m² d'espaces verts.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront répartis sur une durée de 18 semaines.

Le terrain d'assiette de l'opération est relativement plat dans son ensemble (faible déclivité nord-sud de l'ordre de 2 mètres).

Le terrain étant végétalisé, le chantier ne comprendra aucun travaux de démolition.

Le niveau du futur parking se situera au niveau de l'existant. Le bâtiment sera implanté à une hauteur de +0.20m par rapport à la cote des plus hautes eaux afin de maîtriser le libre écoulement des eaux pluviales.

93 arbres seront remplacés dans le cadre du projet par des essences similaires (cf. bilan végétal).

La construction comprendra la réalisation des terrassements de la plate-forme du bâtiment, du passage des réseaux, du gros oeuvre, puis l'aménagement du parking et des espaces verts en même temps que le second oeuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h approximativement.

Il sera accessible depuis le rond-point de La Tour et au travers du parking du Décathlon, récemment réaménagé en prenant en compte les flux des clients du futur magasin LIDL (création d'un giratoire interne). Les livraisons seront assurées par une voie située à l'arrière du magasin afin d'assurer une desserte aisée et sécurisée du site pour les véhicules de livraison (il en sera de même pour l'accès des véhicules de secours).

Le bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques pour son alimentation.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales de voirie seront collectées, traitées par un séparateur hydrocarbures, puis redirigées vers un bassin de rétention. En raison des surfaces d'espaces verts disponibles, la rétention pourra être assurée par la mise en place d'un dispositif à ciel ouvert de type « bassin paysager ». Il sera positionné au niveau de l'espace vert dans la partie Sud du terrain, hors de l'Espace Boisé Classé et hors de toute zone inondable modélisée à l'état projet pour une crue centennale.

La vidange du futur dispositif de rétention des eaux pluviales se fera, à débit régulé, dans le réseau pluvial existant au Sud-Ouest de l'opération.

Dans sa démarche 0 déchet, LIDL récupère les déchets des clients, notamment piles, ampoules, cartons, papiers et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est rapatrié à la base logistique pour tri et revalorisation.

LIDL donne également fréquemment aux restos du coeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis de construire y compris dossier spécifique pour les ERP
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Dossier de CDAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (arpentée) :	14 414 m ²
Emprise au sol de la construction :	2 485 m ²
Surface de plancher :	2 344 m ²
Surface de vente :	1 422 m ²
Surface des espaces verts :	5 041 m ²
Nombre de places de stationnement :	95 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "La Tour"
04 000 Digne-les-Bains

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4° 04' 11" N Lat. 6 ° 10' 46" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Digne-les-Bains est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans les Alpes de Hautes-Provence (2ème échéance) approuvé par arrêté préfectoral le 21 avril 2016. Il ne concerne que les infrastructures du réseau routier national supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules (autoroute A51 et RN 85).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPR inondation et mouvement de terrain prescrit le 02/12/2008 et approuvé le 30/06/2011. Annexé au PLU le 02/11/2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du magasin sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain naturel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si une faible quantité de matériaux doit être évacuée dans le cadre de travaux de terrassement localement ou de démantèlement d'infrastructures souterraines, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	93 arbres seront remplacés dans le cadre du projet par des essences similaires.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR de Digne-les-Bains approuvé en juillet 2011 : Une partie de la zone de projet est située en zone B8.3 qui correspond aux « zones de débordement et d'affouillement de berge – ravin de Champtercier – Quartier de la Tour ». La catégorie de l'aléa dans ce secteur est « Aléa fort d'écoulements torrentiels (T3) ». La limite est du terrain est située en zone R4.2. Néanmoins, dans cette bande de terrain occupée en grande partie par un Espace Boisé Classé (EBC), il n'est pas prévu de réaliser des aménagements. Aléa sismique : 4 - moyenne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable et limités par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif à l'échelle de la zone d'activités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Le magasin Decathlon existant, ainsi que la RN85 à l'arrière du magasin pourront créer quelques nuisances en phase d'exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes à la réglementation et la réalisation d'enrobés.</p> <p>En phase exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les vibrations engendrées par le projet seront éventuellement générées lors de la phase travaux par les engins de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>- L'éclairage du parking sera conforme à la réglementation : 20 lux en tout point du parking et 50 lux sur lecheminement PMR.</p> <p>- 2 enseignes lumineuses en façade (dim:2,45 x 2,45 m, luminance de 12 à 550 cd/m2), 2 mini totem à l'entrée du parking LIDL et 2 grands totem (au niveau du rond-point de la Tour et de l'entrée du parking du Décathlon).</p> <p>- Le magasin sera éclairé de l'ouverture à la fermeture par les salariés.</p> <p>- le magasin Décathlon existant et son parking créent des émissions lumineuses</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Rejets faibles, liés au trafic routier</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Gestion des eaux pluviales : réseau de collecte des eaux pluviales de toiture et de voirie, dispositif de rétention (vidange effectuée dans le réseau existant au Sud-Ouest de l'opération), dispositif de dépollution des eaux pluviales potentiellement souillées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques, les condensats de climatisation et de froid seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création d'un accès vers le futur magasin depuis le parking existant (Décathlon). La livraison LIDL se fera depuis l'accès livraison du Décathlon existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans une zone réservée activités industrielles, artisanales et commerciales. (Zone UE : PLU). Le terrain, actuellement occupé par des prés herbacés et quelques arbres non entretenus, sera revalorisé par un traitement qualitatif paysager. Les espaces verts réalisés représenteront 35% du terrain (soit plus de 5000m²) et viendront s'implanter en continuité avec les Espaces Boisés Classés existants sur la parcelle. Chaque arbre abattu sera remplacé par une essence et une taille similaire. Une part importante des stationnements (89 places sur 95) sera imperméable (pavés drainants et evergreen). Les eaux pluviales seront collectées directement au droit de la parcelle avec séparation des eaux de toitures et de voiries (traitées avant rejet dans le bassin de rétention). Concernant le risque inondation, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens face à la crue centennale du ravin de Champtercier, il est prévu le dévoiement du chenal prévu par Décathlon qui permet de supprimer le risque inondation au droit du magasin LIDL projeté et du magasin Décathlon existant. La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclable, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment). Les éclairages sont contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transports est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vides et les rejets polluants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire sur ce projet pour les raisons suivantes :

- Ce projet s'inscrit dans une zone d'activité. Il ne modifie pas les accès puisque l'accès principal se fait depuis le parking existant du Décathlon. Celui-ci a été réaménagé en fonction des flux des clients du futur magasin LIDL (mise en place d'un giratoire).
- La toiture du projet sera pourvue d'un dispositif photovoltaïque.
- Les aménagements hydrauliques tels que calculés dans la notice jointe au permis de construire permettront de ne pas aggraver, et même d'améliorer, la situation hydraulique actuelle à l'échelle de l'opération (bassin de rétention, dévoiement du chenal...)
- les 93 arbres existants sur le site seront remplacés par des essences similaires et les espaces verts (hors EBC) représenteront 35% de la surface du terrain. 89 places sur 95 seront perméables (pavés drainants, evergreen).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de masse et espaces verts Annexe 8 : Bilan végétal

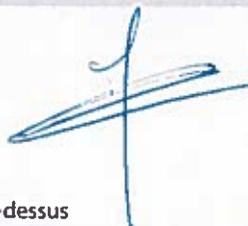
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Marseille

le, 12 décembre 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

